

POLITIQUE SUR LA CARTE DE FIDÉLITÉ POUR LES MÉDICAMENTS DE MARQUE

Les cartes de fidélité pour les médicaments de marque sont offertes par les fabricants de médicaments aux patients qui veulent recevoir le médicament de marque plutôt que le médicament générique. Ces cartes ont pour but de payer la majeure partie, sinon la totalité, de la différence entre le prix du produit de marque et le prix du générique lorsque le médicament de marque n'est pas entièrement remboursé par le régime de remboursement des médicaments du patient. Par le passé, on demandait aux émetteurs de ces cartes de s'assurer qu'elles soient utilisées comme deuxième payeur, peu importe le nombre de régimes qui couvrent le patient (privé et public). De nombreux patients sont couverts par plus d'un régime de remboursement des médicaments. Une étude récente montre que les demandes de règlement continuent d'être soumises de façon inappropriée aux cartes de fidélité en tant que payeur de dernier recours.

À partir de maintenant, GSC exige que les demandes de remboursement d'un médicament soumises à un programme de carte de fidélité pour les médicaments de marque soient traitées comme si le programme de carte de fidélité était le régime **secondaire** du membre. Voici comment cela fonctionne :

- Si un patient est couvert par un seul régime de remboursement des médicaments (privé ou public), la demande de règlement doit d'abord être soumise à ce régime. Par la suite, tout montant restant non payé est soumis au programme de carte de fidélité pour les médicaments de marque.
- Si un patient est couvert par deux régimes de remboursement des médicaments (privé ou public), la demande de règlement doit d'abord être soumise au régime principal, puis au programme de carte de fidélité pour les médicaments de marque, et enfin à l'autre régime de remboursement des médicaments du patient (s'il reste un montant non payé).

GSC se réserve le droit de vérifier ou d'examiner les demandes de règlement soumises par une pharmacie et de percevoir tout montant excédentaire payé à un fournisseur en pharmacie en raison d'une facturation injustifiée associée à un programme de carte de fidélité.

providerConnect^{MD} est votre ressource en ligne

Le portail providerConnect est un outil Web destiné aux fournisseurs de soins de santé au Canada. Il vous donne accès à des formulaires, manuels de pharmacie, guides, des renseignements sur les programmes de soutien santé et bien d'autres outils et ressources réunis en un seul et même endroit.

Vous ne connaissez pas encore providerConnect? Inscrivez-vous sans plus tarder à providerconnect.ca.

PROGRAMME SOUTIENPHARMACIEN – VOLET CARDIOVASCULAIRE – LISTE DES PARTICIPANTS ADMISSIBLES

À compter du 1^{er} avril 2020, il faudra accéder au tableau de bord EQuIPP pour connaître le nom des patients admissibles au programme SoutienPharmacien – Volet cardiovasculaire de GSC. Les demandes par courriel de liste des patients admissibles ne seront plus acceptées.

Comment puis-je accéder au tableau de bord EQuIPP?

EQuIPP (pour « Electronic Quality Improvement Platform for Plans and Pharmacies ») est une plateforme Web sur abonnement qui fournit des renseignements sur le rendement et les éléments à améliorer. C'est la même plateforme qui est utilisée pour soutenir l'Initiative des services pharmaceutiques axés sur la valeur. Pour avoir accès aux services d'EQuIPP, communiquez avec votre bureau administratif ou rendez-vous à www.equipp.org pour faire une demande à l'aide du lien « Support » (situé dans le coin supérieur droit). Si vous faites partie d'une chaîne de pharmaciens détaillants, veuillez l'indiquer dans votre demande pour nous aider à accélérer le processus.

Puis-je continuer à recevoir la liste des patients admissibles par courriel d'ici le 1^{er} avril 2020?

Oui. Les pharmacies peuvent continuer à faire une demande par courriel, en y indiquant leur numéro de fournisseur et leur numéro de télécopieur, à pharmacisthealthcoaching@greenshield.ca jusqu'au 31 mars 2020. Après cette date, il faudra accéder au tableau de bord EQuIPP pour obtenir la liste des patients admissibles au programme SoutienPharmacien – Volet cardiovasculaire de GSC.

LE MANUEL DES DEMANDES DE RÈGLEMENT PHARMACEUTIQUES MIS À JOUR EST MAINTENANT ACCESSIBLE.

Le manuel des demandes de règlement pharmaceutiques de GSC a été mis à jour récemment et il est entré en vigueur en mars 2020. Veuillez prendre quelques instants pour le consulter. Des modifications y ont été apportées. Vous pouvez accéder au manuel par le portail providerConnect à providerconnect.ca. Sélectionnez l'option « **Ce dont vous avez besoin** », puis cliquez sur « **Fournisseur en pharmacie** » à partir du menu déroulant. Un lien vers le manuel se trouve vers le bas de la page.

MISE À JOUR : CONCORDANCE DES RENSEIGNEMENTS SUR LES PARTICIPANTS DANS LES DEMANDES DE RÈGLEMENT EN LIGNE

GSC a récemment modifié son système de demande de règlement pour valider plus efficacement les demandes de règlement soumises pour un médicament faites en ligne. Cette mise à jour a causé le rejet de certaines demandes en raison de la non-concordance entre le prénom, le nom de famille et la date de naissance du demandeur soumis par l'intermédiaire du réseau de pharmacies et les renseignements correspondants enregistrés dans notre système. Ces erreurs de concordance envoient un message comportant un code de réponse 32 de l'APhC qui indique **Erreur de numéro d'identification du promoteur de régime**. Pour que la demande de règlement puisse être évaluée lorsqu'elle est soumise à GSC, vous devez vous assurer que les renseignements soient identiques dans les deux systèmes. Vérifiez auprès du demandeur si vous avez entré les bons prénom, nom de famille et date de naissance. Si le problème de soumission n'est toujours pas réglé, communiquez avec GSC au 1 888 711-1119 pour obtenir de l'aide supplémentaire.